



Déclaration liminaire CGT Finances Publiques

Mercredi 25 mars 2026

Comité Social d'Administration Local de la DGE (CSAL)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous ne pouvons débiter cette instance sans faire référence au contexte national des élections municipales. Si les résultats sont contrastés, deux lourds constats s'imposent à nous : l'extrême droite progresse en France et les programmes attaquant les services publics se sont multipliés.

Plus que jamais, les services publics dont nous faisons partie doivent être renforcés et ne pas tomber dans le délitement que le gouvernement actuel et certaines forces politiques locales tentent de nous imposer.

Le service public n'est rien sans les agentes et les agents qui le font vivre au quotidien. C'est pourquoi, la CGT Finances Publiques rappelle l'importance du statut de la fonction publique et de l'importance de doter les services des effectifs nécessaires à leur bon fonctionnement.

Les questions d'emplois sont donc centrales pour assurer un service public de qualité mais également assurer la qualité du travail de celles et ceux qui le permettent.

Le CSAL convoqué aujourd'hui doit présenter, pour information et **non pour vote**, ce que nous déplorons, les emplois de la DGE pour 2026.

Cette année est particulière puisque pour la DGE, comme pour toute la DGFIP, se met en place **le changement de référentiel emploi**, c'est-à-dire la manière dont sont comptabilisés les postes et leur vacance pour permettre le recrutement.

Nous alertions en décembre dernier sur les potentielles conséquences du changement de référentiel pour la DGE. En effet, la comptabilisation désormais en Équivalent Temps Plein (ETP) plutôt qu'en nombre de « chaises » comme le prévoyait auparavant le TAGERFIP (**tableau de gestion des emplois de référence des finances publiques**) invisibilise les vacances de postes et conduit à prendre en compte les temps partiels pour réduire les effectifs réels d'une Direction.

Il faut croire que les emplois 2026 présentés aujourd'hui ne font que confirmer nos craintes. En effet, pour la DGE, la CGT constate que le changement de référentiel a conduit à une baisse du nombre de « postes disponibles ». Le TAGERFIP 2025 de la DGE comptait 360 « chaises » donc autant de postes devant théoriquement être pourvus.

Pour l'exercice 2026, le nombre d'ETP à la DGE est réduit à 357 (après prise en compte de 2 suppressions d'emploi de C et 2 créations d'emploi de A au SAFE) !

Une question se pose alors: où sont passés les trois emplois manquants entre le passage du TAGERFIP et le nouveau référentiel ? Est-ce seulement la prise en compte des temps partiels ?

Aussi, nous souhaitons avoir un bilan précis de la mise en place de ce référentiel dans la direction. En outre, pour préparer cette instance, nous vous avons demandé communication de la situation des

emplois (départs récents ou arrivées et sous quels statuts) mais vous n'avez pas daigné nous donner ces informations considérant que ce serait fait en séance. Ce n'est évidemment pas la conception du dialogue social des élu.es CGT.

Les élu.es du personnel doivent être correctement informé.es en amont sur les sujets à l'ordre du jour. Vous réduisez cette instance à une chambre d'enregistrement et privez les élu.es de l'information qui leur est due.

La suppression de deux postes d'agent.es C, en plus de la disparition de 3 emplois avec le nouveau référentiel, a de quoi susciter notre inquiétude.

Comme nous le rappelons régulièrement, au quotidien, le sujet du périmètre et des charges est une réelle difficulté pour toutes et tous dans tous les services de la DGE. Toutes et tous sont particulièrement chargé.es.

Pour mémoire, les augmentations des dernières années sont considérables, par exemple depuis l'année 2019 et les 45 134 entreprises gérées à la DGE, le périmètre pour 2026 a dépassé les 62 000 sociétés. Une hausse vertigineuse, bien loin de celle des effectifs de la DGE !

Cette hausse de la charge de travail ne peut se faire sans création de postes pour l'ensemble des services de la DGE. De plus, nous réitérons notre demande de création, par de nouveaux emplois, d'une cellule de renfort afin de remplacer les collègues longuement absents et il y en a un certain nombre à la DGE, vous l'avez évoqué mardi.

Par ailleurs, nous n'avons aucune nouvelle des réflexions devant se mener à Bercy sur le SIE de demain et l'articulation avec la demande de la DGE de diminution de son périmètre.

Vous nous avez annoncé, lors de la Formation Spécialisée du CSAL (FS) d'hier, avoir pris acte de l'urgence sur laquelle nous vous alertons régulièrement et entamer une réflexion interne sans attendre l'annonce par la Centrale de sa décision sur le SIE de demain et les conséquences éventuelles pour notre périmètre.

Vous souhaitez donc engager en 2026 une réflexion sur l'organisation du travail en IFU avec des agent.es, des chef.fes de service et les représentant.es du personnel pour examiner si les modalités de travail mise en œuvre à la création de la DGE peuvent évoluer pour correspondre davantage à notre portefeuille qui ne présente plus les mêmes caractéristiques qu'il y a 25 ans.

Vous avez affirmé ne pas avoir d'a priori et ne pas vouloir faire du changement pour le changement mais mener des réflexions dans l'hypothèse où les décisions de la Centrale ne seraient pas favorables à la DGE.

Nous vous confirmons qu'il est impératif de répondre en urgence aux attentes des agent.es de la DGE face à l'accroissement permanent des charges pour l'ensemble des agent.es dans un contexte de dégradations des conditions de travail comme nous avons pu l'évoquer hier lors de la FS.

Pour les élus CGT, et avant toute réflexion sur notre organisation du travail, sachez que nous sommes totalement hostiles à l'industrialisation des tâches.

Pour en revenir aux deux suppressions de postes à la DGE, l'année dernière a été marquée par la création du service de gestion qui, en dehors de son encadrement, est exclusivement composé d'agent.es de catégorie C.

La charge de travail de ce service est croissante et ses agent.es sont d'ores et déjà en situation de surcharge. Comment peut-on accepter, dans ce contexte, la suppression de 2 postes de C à la DGE ? N'avez-vous pas alerté la DG sur le besoin de renforts plutôt que de suppressions !? D'autant plus que le nouveau référentiel des emplois est censé prendre en compte les charges des Directions et l'environnement !

Pour la CGT, la réponse est simple, à vouloir toujours faire plus avec moins, on ne réussit qu'à créer de la souffrance chez les agent.es.

Les discussions autour des emplois de la DGE nous conduisent également à vous interroger sur la trajectoire des recrutements de contractuels à la DGE, notamment pour des postes d'encadrement.

En l'absence de transmission des informations demandées, nous avons taillé nos crayons, préparé nos gommes et sommes prêt.es pour la dictée que vous allez nous faire.

Désolé.es par avance si nous tirons un peu la langue, cela arrive aux meilleurs élèves et aux scribes appliqués et concentrés sur leur calligraphie.

Nous aborderons également au cours de ce CSAL plusieurs questions diverses, parmi lesquelles les modalités de télétravail imposées à certain.es agent.es nouvellement arrivé.es dans notre direction.